Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-2025121114-DE

CRUGUEL

Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents : 3
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2025

Présents (12) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali*
Absents (3) *: FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, JUIN Patrice*
Secrétaire de séance *: MAUGUIN Armandine*
Pouvoirs(2) *: GICQUEL Céline donne pouvoir à MAUGUIN Armandine*
FLOQUET Freddy donne pouvoir à Guénnolé GUILLAUME

14-Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – nouveaux plafonds

Le RIFSEEP avait été mis en place en 2017, puis révisé en 2022. La révision porte principalement sur une revalorisation des montants

Le RIFSEEP est un dispositif indemnitaire composé de 2 primes :

- *Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise* ***(IFSE)***
  Versée mensuellement
  Elle tend à valoriser l'exercice des FONCTIONS (et non du grade)

- *Complément Indemnitaire annuel* ***(CIA)***
  Versé annuellement (1 ou 2 fractions)
  Permet de reconnaitre spécifiquement l'engagement professionnel de l'agent et sa manière de servir

La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.
Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

Les montants sont fixés au regard des fiches de poste et de l'organigramme

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de fixer les montants suivants :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-2025121114-DE

Cotations des groupes de fonctions	Groupe de fonctions	Grades susceptibles d'être concernés – Fléchage de poste	Montant annuel en € de la part fonctions PLAFOND IFSE	Montant annuel de la part Résultats CIA
1	Direction Générale Secrétaire de Mairie 1 agent	Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal Rédacteur Rédacteur Principal	4 000 €	500 €
2	Référent ou coordonnateur de l'activité d'une unité 1 agent	Adjoint Technique Adjoint technique principal Agent de maitrise	3 000	350 €
3	Fonctions d'exécutions polyvalentes avec niveau de technicité reconnu 2 agents	Adjoint technique Adjoint technique principal	1 500 €	250 €

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Armandine MAUGUIN

Le Maire,
David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL
Morbihan